



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 30 JUIN 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D17 - Modification du réseau de distribution publique de gaz naturel rue Ausone et rue de Fontorbe - Convention avec GRDF

Date de convocation : 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Philippe BARRIERE à Mme la Maire ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU.

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

N° 17 - Modification du réseau de distribution publique de gaz naturel - Rue Ausone et rue de Fontorbe - Convention avec GRDF

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Dans le cadre de l'aménagement des parcelles sur lesquelles se trouvait la résidence du Coi, prévues pour la construction d'habitations pour primo accédants, il est souhaitable de modifier la conduite de gaz alimentant actuellement la Résidence Chemin des Protestants et anciennement les immeubles démolis.

Afin de maintenir des garanties de sécurité optimale tout en modernisant le réseau et en le dimensionnant en adéquation avec les demandes de desserte en gaz, il est apparu opportun de modifier cette canalisation.

A cet effet, la société GRDF a été sollicitée pour dimensionner puis construire un réseau neuf enterré sous la voirie.

Afin de réaliser ces travaux, la Commune et GRDF mettent en place une convention, définissant les rôles et missions de chacune des deux parties ainsi que la prise en charge financière des travaux par la Ville à la hauteur de 45 090,41 € HT.

Les crédits nécessaires en dépenses sont prévus au compte : 2315.8220.0138.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les dispositions de la convention ci-annexée en tiré à part ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220630-
2022_06_D17-DE
AR Sous-préfecture le **01 JUIL. 2022**
Publication dématérialisée le

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.